

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Automne 2022

Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le pékan

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs du Bas-Saint-Laurent, voici notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour le pékan.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent



Gros plan sur le pékan

En route vers le nord

Historiquement, la récolte du pékan a connu une forte augmentation dans les années 1990. On attribue cette hausse à une expansion de l'espèce vers le nord ainsi qu'à une augmentation des populations. La récolte actuelle se situe autour de 3 000 à 4 000 pékans, ce qui représente 5 à 10 % des revenus générés par la vente de fourrures sauvages au Québec.

Bien que le pékan soit plus abondant dans le sud du Québec, on le trouve maintenant de plus en plus au nord. Il est certes moins efficace pour se déplacer sur la neige que sa cousine la martre, mais il profite des hivers moins neigeux et des redoux hivernaux pour agrandir son aire de répartition. De plus, sa plus grande taille le rend moins vulnérable à la prédation, lui permettant d'utiliser des habitats forestiers et même agroforestiers plus variés.

Il est néanmoins sensible à la surexploitation. En effet, il a presque disparu du nord-est des États-Unis et de l'Ouest



canadien où encore aujourd'hui sa situation est précaire. Jusqu'à récemment, sa fourrure avait encore une bonne valeur marchande. De plus, sa curiosité le pousse à se capturer à la fois dans des pièges destinés aux martres et aux ratons laveurs ainsi, qu'à l'occasion, dans des collets.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation du pékan (2012-2021), à mi-chemin du plan de gestion des animaux à fourrure : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/.



Profil de la récolte dans la région

Durant la saison 2021-2022, c'est 514 pékans qui ont été prélevés au Bas-Saint-Laurent, la moyenne des 10 dernières années étant de 506 pékans récoltés/année. L'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) où s'est produite la majorité des captures est l'UGAF 77 (fig. 1), et cela pourrait s'expliquer par sa position géographique plus à l'ouest. La récolte de pékans semblait suivre la fluctuation du prix des fourrures de 2012 à 2015, par contre, cette tendance ne s'applique pas de 2015 à 2021. En effet, le nombre de pékans capturés reste stable au fil des années malgré la diminution du prix moyen d'une fourrure de pékan.

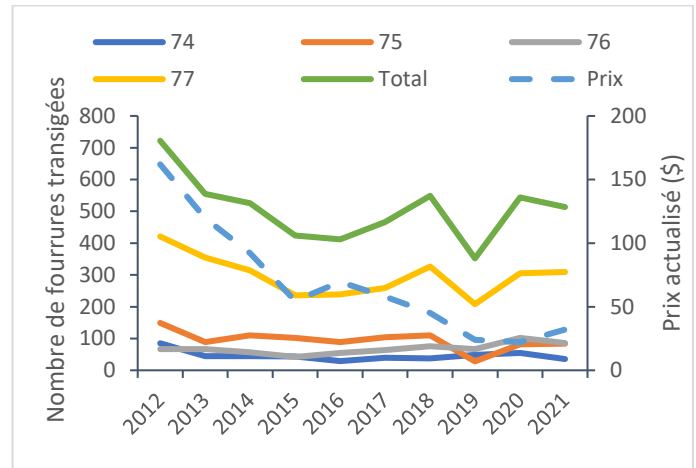


Figure 1. Récolte brute (nombre de fourrures transigées) et prix moyen obtenu de 2012 à 2021 au Bas-Saint-Laurent.

L'UGAF 77 est également celle où l'on trouve le plus de piègeurs ayant commercialisé au moins une fourrure de pékan au courant de la dernière année (fig. 2). Ce nombre diminue plus on se déplace vers l'est dans les UGAF, le pékan étant moins commun dans celles-ci. Cette tendance est la même depuis les 10 dernières années, quoique l'UGAF 75 présente une diminution graduelle.

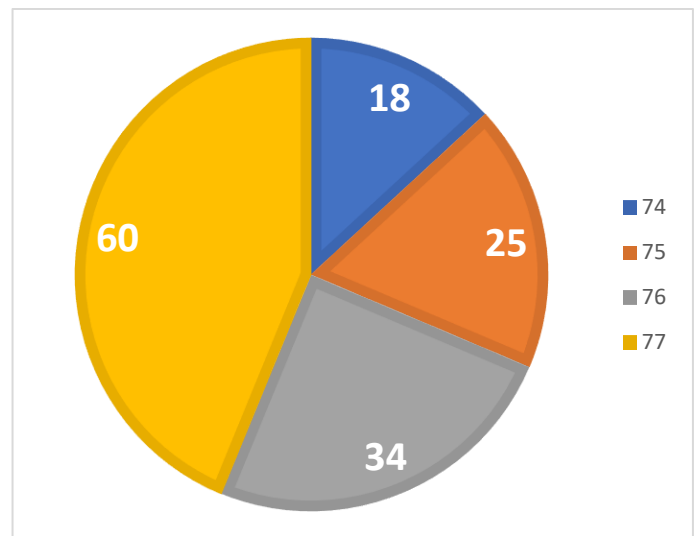


Figure 2. Nombre de piègeurs ayant commercialisé au moins une fourrure de pékan en 2021-2022 pour chaque UGAF.

Pour ce qui est du succès de piégeage, en 2021-2022, on comptabilisait une moyenne de 2,63 pékans par 1 000 nuits-pièges, ce qui veut également dire qu'en moyenne 380 nuits-pièges étaient nécessaires pour



capturer un pékan. Il s'agit d'une augmentation comparativement à la saison 2012-2013 où 245 nuits-pièges étaient nécessaires pour capturer un pékan. Pour la saison 2021-2022, les piégeurs déployaient en moyenne 761 nuits-pièges par piégeur dans le but de capturer des pékans, ce nombre est également en augmentation depuis les 10 dernières années. Ces données proviennent des 34 carnets de piégeurs que nous avons reçus en 2022, il se pourrait donc que le tableau réel soit légèrement différent, compte tenu du faible nombre de carnets retournés.

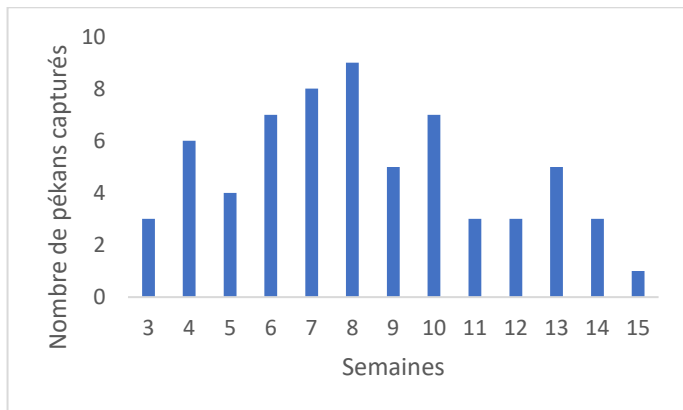


Figure 3. Chronologie des captures de pékans au fil des semaines de la saison de piégeage pour la saison 2021-2022.

Au Bas-Saint-Laurent, la majorité des captures de pékans se fait au cours des 6^e, 7^e et 8^e semaines de la saison, ce qui correspond au mois de décembre (fig. 3). Après le mois de décembre, les captures sont plus rares. Il est à noter que ces données proviennent directement des carnets du piégeur et sont grandement influencées par le

nombre de carnets qui nous sont retournés. Un faible nombre de carnets retournés par les piégeurs pourrait produire un tableau erroné de la situation réelle.

Les carnets de piégeurs nous permettent également de suivre les abondances des populations de pékans et de ses principales proies (fig. 4). On observe une certaine stabilité pour la majorité des proies du pékan que l'on peut considérer comme communes à abondantes. En revanche, nous observons une tendance à la diminution pour les populations de lièvres, alors que les téttras et les gélinottes semblent être en augmentation depuis les deux dernières années.

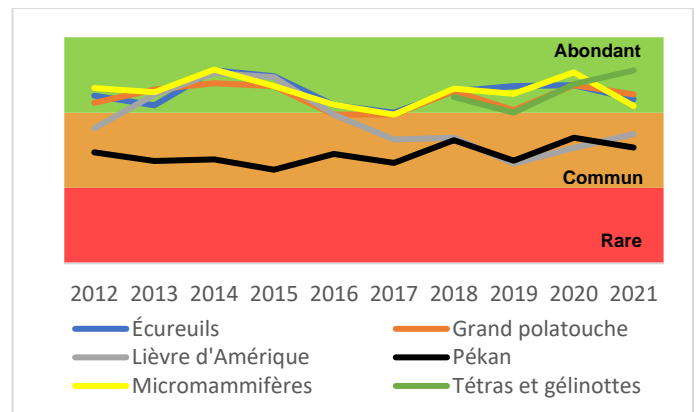


Figure 4. Suivi de l'abondance du pékan et de ses principales proies de 2012 à 2021 au Bas-Saint-Laurent.

Les carnets nous permettent également d'obtenir un profil de la tendance de la population de pékans et de ses principales proies (fig. 5). On observe que la population de pékans du Bas-Saint-Laurent oscille entre la stabilité et la baisse depuis les cinq dernières années, alors que la majorité de ses proies semble être en augmentation. Le lièvre affiche une augmentation depuis les deux dernières années, alors qu'il semblait être en déclin depuis 2016.

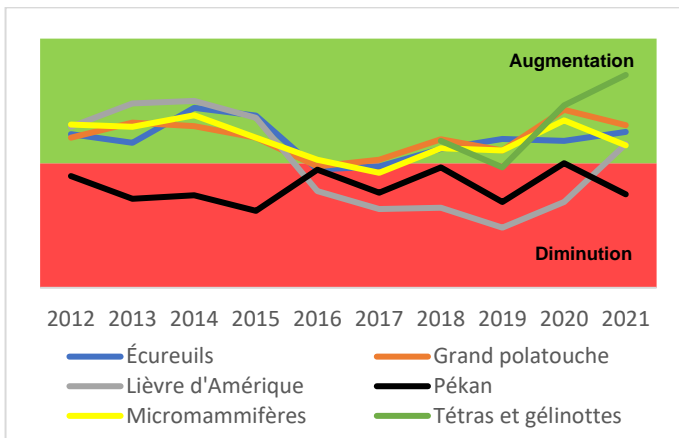


Figure 5. Suivi de la tendance du pékan et de ses principales proies de 2012 à 2021 au Bas-Saint-Laurent.

Une autre donnée importante qui provient des carnets de piégeurs est le suivi annuel du ratio mâles/femelles capturés chez le pékan (fig. 6). En ce qui concerne le Bas-Saint-Laurent, nous pouvons observer que ce ratio est en augmentation depuis les dernières années, ce qui est un bon signe. Ce ratio peut être interprété comme le nombre de mâles capturés divisé par le nombre de femelles capturées. En effet, un ratio M/F au-delà de 1 représente une population en bonne santé, alors qu'un ratio inférieur à 1 représente une population qui est en surexploitation. Cela s'explique simplement par le fait que les mâles sont souvent plus susceptibles au piégeage en raison de leurs plus grands déplacements et de leur domaine vital plus vaste que celui des femelles. Il est donc normal de trouver plus de mâles dans la récolte. Là encore, le faible nombre de carnets pourrait produire un tableau erroné.

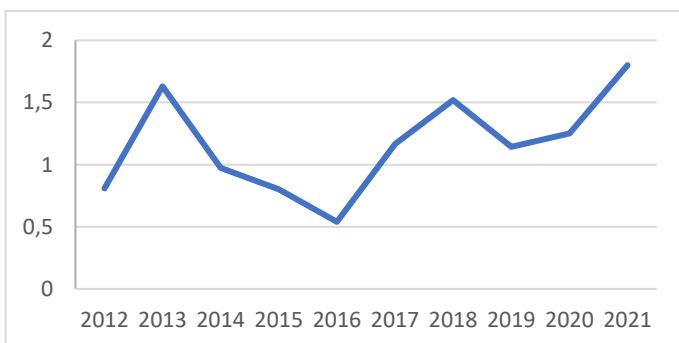


Figure 6. Suivi annuel du ratio mâles/femelles dans la récolte de pékans au Bas-Saint-Laurent de 2012 à 2021.



État des populations d'animaux à fourrure

Selon les renseignements recueillis dans les carnets de piégeurs, la presque totalité des espèces d'animaux à fourrure piégée au Bas-Saint-Laurent est considérée comme commune, à l'exception du lynx roux qui est rare et du loup qui est absent. Plusieurs des espèces démontrent une tendance à la stabilité, toutefois, la loutre, le lynx du Canada, le lynx roux, la martre, le pékan et le vison démontrent tous une tendance à la baisse par rapport aux observations de l'année dernière. Depuis 2012, nous notons une diminution constante du nombre de carnets reçus chaque année (32 en 2021-2022, comparativement à 46 pour 2012-2013). En 2021-2022, c'est environ le tiers des carnets envoyés qui nous sont retournés. Cela nous préoccupe, puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet et à le retourner au Ministère et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.



	Abondance		Tendance	
	Région	Province	Région	Province
Belettes	Commun	Abondant	→	→
Castor	Commun	Commun	→	→
Coyote	Commun	Commun	→	→
Loup	Absent	Commun	→	→
Loutre de rivière	Commun	Commun	↓	→
Lynx du Canada	Commun	Commun	↓	→
Lynx roux	Rare	Rare	↓	→
Martre	Commun	Commun	↓	→
Mouffette rayée	Commun	Commun	→	→
Pékan	Commun	Commun	↓	→
Rat musqué	Commun	Commun	→	→
Raton laveur	Commun	Commun	→	→
Renard roux	Commun	Commun	→	→
Vison	Commun	Commun	↓	→

Actualités

Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : ftgq.qc.ca/faq-bail-tp/.

Au cours de l'été 2022, le MFFP a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du seuil

commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le MFFP a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage.

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées. Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies.



Actualités régionales

Un projet de recherche impliquant la capture de coyotes et la pose de colliers GPS est en cours au Bas-Saint-Laurent, plus précisément dans la MRC de Rimouski-Neigette. À la suite de la séance de captures, 16 colliers ont été posés sur des coyotes et 8 autres coyotes ont seulement été marqués à l'aide d'une étiquette à l'oreille. Les données recueillies par les colliers nous permettront d'en apprendre plus sur l'utilisation de l'espace par les coyotes ainsi que leurs sources de nourriture de nature humaine. Les colliers tomberont d'eux-mêmes en août 2023. Bien que les captures aient eu lieu dans la MRC de Rimouski-Neigette, il se pourrait que des individus se retrouvent assez loin de leur lieu de capture compte tenu de la grande capacité de dispersion des coyotes. Si vous capturez l'un de ces coyotes, nous demandons votre collaboration afin de nous contacter au numéro inscrit sur l'étiquette d'oreille. Il se peut que nous vous demandions de conserver la carcasse sans fourrure de l'animal afin de faire des analyses supplémentaires.



Des nouvelles des projets de recherche

Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu

qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.



De plus, chaque année, le MFFP analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page Quebec.ca/dents-originaux-ours. D'ailleurs, vous pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

Suivi des populations de lynx

Le MFFP a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32% des sites (9% dans Capitale Nationale,



19% dans Chaudière-Appalaches et 69% en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13% (0% dans Capitale Nationale, 13% dans Chaudière-Appalaches et 25% en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'habitat du pékan

Le MFFP souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS, principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

